**Compte-rendu du Conseil de Faculté du 25 juin 2015**

**Élus présents** : Vincent BEAL, Catherine BOISSON, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC-RENAUD, Catherine DELCROIX, Nicoletta DIASIO, Isabelle HAJEK, Hanane KARIMI, Smaïn LAACHER, Romuald NORMAND, Roger SOME, Frédéric BAUER.

**Élus excusés** : Alice DEBAUCHE, Laureline COULOMB, Virginie LE CORRE, Flavie LINARD, Nicolas MATT, Marcel BAUER.

**Procurations :** Laureline Coulomb à Mme Diasio, Alice Debauche à M.Béal.

**Élus absents** : Isil GACHET, Rémy VESQUE.

**Invités permanents** : Nicolas AMADIO, Didier BRETON, Patrick COLIN, Philippe HAMMAN, Catherine LEOPOLD, Myriam KLINGER, M. PFEFFERKORN, M.WINTZ.

**Invité permanent excusé** : M. Ayerbe, Denis MONNERIE.

Président de séance : Bernard WOEHL, Doyen

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de Faculté 21 mai 2015
2. Rentrée 2015/16
3. Poste MCF d’Ethnologie
4. Prolongation d mandat du 1° assesseur
5. Erasmus+ Prague
6. Référentiel des enseignants 2014/15
7. Fonctionnement du conseil de faculté
8. Information sur l’offre de formation 2018
9. Divers

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Diasio. Le Doyen ouvre la séance à 16 h.

**Informations : dialogue de gestion**

B. Woehl ouvre la séance en rappelant que le dialogue de gestion du 24 juin s’est bien passé. Les heures complémentaires accordées devraient couvrir les besoins de la faculté et les demandes de postes ont été actées. Pour le poste de MCF d’ethnologie Dreyssé diffère encore l’engagement définitif de l’Université. Dans le cadre du programme Idex-Formation, appel où la Faculté n’était pas forcément éligible, il y a eu une dotation pouvant atteindre 15 000 euros pour financer l’accompagnement des étudiants de première année. Ce projet est piloté par Marie Balas, Elise Marsicano, Patrick Colin et Patrick Ténoudji. Par contre, le tutorat cette année n’a pas bien fonctionné et l’impression est que le tutorat individuel n’est pas le bon dispositif.  
P. Colin propose l’idée que les tuteurs puissent accompagner les étudiants en TD, par exemple dans la préparation des exposés. Cet argent est disponible cette année et pas la prochaine. Il rappelle que ce résultat est issu de l’effort et des restrictions mises en place par la faculté. Le résultat de l’évaluation des L3 attire l’attention sur le contrôle continu et la professionnalisation des étudiants.

B. Woehl rappelle que l’année prochaine l’EAD sera domiciliée à la Faculté des sciences sociales. Une personne, M. Hamel, sera recrutée pour suivre les inscriptions administratives et les tâches spécifiques à l’EAD. Des éléments de dysfonctionnement de la DUN ont été discutés au dialogue de gestion.

P. Colin revient sur la question de la professionnalisation en soulignant que nous avons de bons scores d’insertion professionnelle (90,2%) 30 mois après la fin du master.

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil de Faculté du 21 mai 2015**

M. Amadio et M. Cauchi-Duval demandent des corrections minimes. Le PV est approuvé avec deux abstentions.

1. **Rentrée 2015-2016**

B. Woehl rappelle que lors de l’AG de préparation de la rentrée, des échanges très vifs ont porté sur la diversité d’encadrement entre facultés au sein de l’Université et entre licence et master. M. Pfefferkorn rappelle que le sous-encadrement en éthique est à pondérer avec celui de sociologie. A la remarque de R. Normand affirmant que ces chiffres traduisent une logique de gestion, B. Woehl répond qu’on s’en est servi pour montrer que nous sommes en sous-effectifs. Le taux de couverture étant de 55%, alors que dans d’autres cas il touche 95%. Ce système implique que nous avons besoin des extérieurs pour couvrir les besoins de formation.

Trois résolutions approuvées à l’AG sont mises au vote du Conseil de Faculté :

1) l’AG s’est prononcée pour que 10% du service soient effectués en 1ère et 2ème années de licence et en DEUST ;

2) que les cours à petits effectifs soient un levier pour les TD ;

3) que la Faculté puisse faire une action auprès de l’Université pour signaler son sous-encadrement chronique.

Des échanges très vifs suivent sur la légitimité de résolutions approuvées en fin d’AG, sans qu’un nombre important de personnes soient présents. La proposition de C. Delcroix et N. Diasio d’élargir la consultation à travers un vote en ligne, sur le modèle de ce qui a été fait auprès des étudiants pour la bibliothèque, n’est pas approuvée. R. Normand rappelle qu’il suffit qu’une personne demande le vote en Conseil de Faculté pour que la demande soit soumise au vote. N. Diasio déplore le climat de soupçon qui s’est installé relativement à la disponibilité à effectuer des heures de cours.

Les résolutions sont mises au vote.

La première est approuvée avec 9 votes pour, 3 contre, 1 abstention.

La deuxième est approuvée avec 7 pour et 6 abstentions.

La troisième est approuvée à l’unanimité.

Le conseil de faculté du 24 septembre réfléchira à la mise en œuvre de ces résolutions.

1. **Poste de MCF en ethnologie**

Le recrutement d’un nouveau MCF en ethnologie n’a pas été validé. Il a été contesté par un membre du comité de sélection qui en a saisi le Président Beretz au motif qu’ une candidate faisait partie du même groupement de recherche que deux membres du jury, que l’un de ses rapporteurs appartenait au même laboratoire et que son profil n’était pas conforme à celui affiché pour le recrutement. Le conseil académique a insisté sur la non-conformité du profil au poste et a annulé le classement. La question du poste a été reportée à un dialogue entre Doyen et VP RH, mais à l’heure actuelle il n’est pas sûr que le poste soit reconduit à l’année prochaine. A. Clerc-Renaud affirme que lors de la réunion de l’Institut d’Ethnologie il a été décidé que le profil du poste au prochain concours sera le même que celui posé pour le précédent. R. Somé affirme que le concours n’a pas été annulé pour des irrégularités et qu’il n’y a pas eu encore de notification officielle. B. Woehl rappelle que c’est la première fois que les instances se prononcent sur la conformité du profil au poste.

1. **Prolongation du mandat d’assesseur de P. Colin**

La prolongation du mandat de P. Colin est approuvée à l’unanimité.

1. **Erasmus Prague**

L’accord a été validé et transmis à la DRI. Trois modules de leur formation sont en anglais.

1. **Référentiel**

Le référentiel cette année est de 890 HDT. Nécessité d’informer Mme Léopold des responsabilités. Proposition de créer une enveloppe à part pour ceux qui assurent des cours et des corrections à destination d’un public de plus de 100 étudiants en grand amphithéâtre. Il y a un consensus général autour de la proposition de V. Béal et A. Clerc-Renaud de revaloriser la dotation pour les grands amphis. N. Cauchi-Duval demande que soit pris en compte le nombre d’évaluations. Pour les mémoires, ce sera pondéré en fonction du nombre en prenant en compte également la direction de mémoires de licence.

1. **Fonctionnement du Conseil de Faculté**

B. Woehl été saisi par plusieurs membres du conseil de faculté sur le fonctionnement des séances. Il soulève une ambiguïté entre les statuts de la Faculté qui prévoient dans l’article 11 que « les séances du Conseil ne sont pas publiques » et le règlement intérieur qui prévoit des « invités permanents » dont le conseil « juge opportun de recueillir l’avis » (article 1.2 du règlement intérieur). Il prend l’exemple du CA de l’Université où la séparation entre élus et invités est évidente et, même physiquement marquée. Il rappelle que les invités sont censés n’intervenir que s’ils sont sollicités et au titre de questions techniques qui leur sont posées. C. Delcroix affirme que les personnes invitées représentent la communauté scientifique et que leur présence permet un débat démocratique. V. Béal soutient que ce côté démocratique demande à être discuté. R. Normand se plaint d’un sentiment de confusion cognitive et de mélange entre le niveau scientifique et pédagogique. Ph. Hamman rappelle l’importance d’être présents dans la durée pour suivre les débats de manière fine et productive, par exemple en ne séparant pas recherche et enseignement quand on discute des masters, ce dont convient le Doyen qui rappelle que cette position suppose la réciproque de la part des unités de recherche et l’invitation du Doyen aux comités de direction des unités associées à la Faculté. N. Diasio trouve que la présence de membres invités ne peut qu’accroître le fonctionnement démocratique, qu’elle ne voit pas en quoi leur avis crée de la confusion cognitive et que, au contraire, il donne des éléments complémentaires qui permettent de voter avec plus de discernement. Des débats très vifs s’ensuivent. Les avis des personnalités extérieures et des représentants des étudiants sont sollicités. Il en sort que pour une représentante étudiante et une personnalité extérieure, la clarté des positions n’est pas acquise et « parfois on ne sait pas si on peut voter ».

Dès la rentrée, à titre expérimental, le Conseil de Faculté se réunira dans une salle plus grande et, à l’instar du Conseil d’Administration, les membres du Conseil siègeront de manière physiquement distincte des personnes invitées qui seront en retrait. D’autres expérimentations pourront être développées.

1. **Offre de formation 2018 :**

Il est rappelé que la faculté demande l’habilitation de 3 mentions (sociologie, ethnologie, démographie) auxquelles s’ajoute la mention éthique. Les dispositions générales de l’université seraient que chacune de ces mentions devra compter au moins 15 étudiants et les cours seront ouverts à partir de 10 étudiants.

1. **Divers**

Aucun point n’a été abordé. La séance est levée à 19h10.